



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

**DELIBERATION N° DEL086-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20151123-DEL086-15-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2015  
Date de réception préfecture : 24/11/2015

L'an deux mille quinze, le 23 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 novembre 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à C.FERRACIOLI en date du 23/11/15)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à V. GOYVANNIER en date du 22/11/15)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 19/11/15)  
M<sup>me</sup> BRANON-MAILLET Simone (Pouvoir à C. PICCA en date du 23/11/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI

M<sup>ME</sup> CHRISTINE TISON A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Désignation des représentants au sein de la Commission de transferts de charges de Grenoble-Alpes Métropole.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux désignent leurs représentants (un titulaire et un suppléant) au sein de la Commission de transferts de charges de Grenoble- Alpes Métropole.

Les candidatures suivantes sont proposées :

**Titulaire**

- Alberte BONNIN-DESSARTS

**Suppléant**

- Pierre VERRI

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection des représentants.

Le conseil municipal désigne Alberte BONNIN-DESSARTS en qualité de titulaire et Pierre VERRI en qualité de suppléant pour représenter la commune à la commission de transferts de charges de Grenoble-Alpes Métropole.

**Conclusions :**

la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 novembre 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.